



## SEIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Rapport du Directeur général

#### Quatrième rapport supplémentaire: Réaction du BIT à la catastrophe occasionnée par le séisme et le tsunami dans l'océan Indien

1. Les ravages causés par le séisme et le tsunami dans l'océan Indien le 26 décembre 2004 ont amené le Secrétaire général de l'ONU à déclarer: «Au nom de la communauté mondiale, les Nations Unies doivent répondre à la plus grande catastrophe naturelle qu'elles aient jamais connue au cours de leurs soixante ans d'histoire». Les pays touchés ont été l'Inde, l'Indonésie, Sri Lanka et la Thaïlande ainsi que les Maldives, la Malaisie, le Myanmar, les Seychelles et la Somalie. Outre les conséquences immédiates en termes de décès et de souffrances, plus de 4 millions de personnes, dans les principaux pays touchés, ont perdu leurs moyens de subsistance et risquent de sombrer encore plus profondément dans la pauvreté.

#### Intervention immédiate

2. Durant la phase critique, c'est-à-dire au cours des premiers jours qui ont suivi la catastrophe, le BIT s'est employé, sur le terrain, à planifier des mesures en vue d'un redressement et d'une remise en état rapides, tout en s'occupant des besoins de reconstruction les plus pressants. Dans les principaux pays touchés, le BIT a réussi à se mobiliser rapidement. Pour coordonner son intervention, le Bureau a créé une équipe spéciale à Bangkok, appuyée par une autre équipe spéciale à Genève, qui a constamment maintenu la communication avec les bureaux sous-régionaux de l'OIT situés à New Delhi, Manille et Bangkok et plus particulier avec ceux de Colombo et de Jakarta. Un site Intranet a été mis en place et contrôlé quotidiennement de façon à ce que des informations capitales actualisées puissent être échangées.
3. Le BIT a, au départ, concentré ses efforts sur l'Indonésie et Sri Lanka. Il a renforcé la capacité technique et les services d'appui des bureaux de Jakarta et de Colombo pour procéder aux interventions immédiates requises, à savoir participer aux missions d'évaluation des besoins, dialoguer et collaborer avec d'autres organismes aux activités des équipes mises en place dans ces pays par l'ONU, avec la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, élaborer des propositions à inclure dans l'appel instantané de l'ONU en faveur des victimes et lancer des programmes d'intervention rapide. Le BIT a consulté des organisations d'employeurs et de travailleurs, des ministères du Travail et d'autres ministères et organismes concernés, et les a associés à son action.

4. En Inde et en Thaïlande, pays non concernés par l'appel de l'ONU, le BIT a essentiellement appuyé les initiatives des mandants tripartites, notamment en les aidant à recenser et à satisfaire les besoins relatifs au marché du travail, à l'emploi et à la protection sociale.
5. Le BIT, tout en s'efforçant de mobiliser des fonds, sans pour autant sacrifier les engagements pris antérieurement vis-à-vis des mandants et des donateurs, a par ailleurs réaffecté certaines ressources du budget ordinaire pour financer des actions immédiates et a réorienté les activités des projets de coopération technique qui s'y prêtaient pour venir en aide aux zones et aux groupes touchés.
6. Immédiatement après la catastrophe, le BIT s'est aussi rapidement employé à vérifier que l'ensemble de son personnel en poste dans les zones touchées ou originaire de ces zones se trouvait en sécurité, et a pris des mesures pour évaluer le nombre de victimes et les dégâts subis par les partenaires de ses projets.

### **Stratégie d'intervention intégrée du BIT**

7. La réaction immédiate du BIT contribue aux efforts généraux de reconstruction à court comme à long terme. «L'effort de reconstruction doit impérativement porter sur le rétablissement des postes de travail, sur l'emploi et sur les autres formes de l'activité économique. Il faut que chacun reprenne son travail au plus vite, pour que la pauvreté chronique qui existait déjà dans nombre des régions affectées n'empire pas<sup>1</sup>.» Il faut des emplois pour ceux qui peuvent travailler et il faut protéger ceux qui ne peuvent pas travailler.
8. Dans le cadre des actions entreprises par le système des Nations Unies et le système multilatéral en réaction à la crise, la contribution la plus efficace de l'OIT est de donner un avis sur la façon dont l'effort global de redressement peut accélérer le processus de réintégration des gens et des communautés dans un emploi décent et productif. Cette démarche a une dimension à la fois économique et sociale. Le BIT a, par conséquent, uni ses efforts à ceux des ministères du Travail et des Affaires sociales et des organisations de travailleurs et d'employeurs pour aider les gouvernements à planifier le redressement de leur pays, et pour s'assurer que les partenaires internationaux prennent toute la mesure de l'importance de la question de l'emploi et des moyens de subsistance. Outre ce rôle joué en amont, le BIT est en mesure d'offrir une aide dans ses domaines d'expertise. Ainsi, dans certains cas, le BIT a pris la responsabilité de projets et, dans d'autres, il s'est limité à conseiller le gouvernement ou d'autres organismes sur la démarche à adopter pour leurs propres programmes. Le BIT n'est pas particulièrement expert dans les secours d'urgence en cas de catastrophes naturelles, mais la planification du redressement commence dès les premiers jours avec l'évaluation des besoins, et celle-ci doit tenir compte de l'emploi et des moyens de subsistance pour que les programmes qui seront élaborés dans ce contexte soient efficaces.
9. Quatre grands domaines dans lesquels le BIT a de l'expérience, une expertise et des connaissances propres à favoriser un redressement à forte intensité d'emplois, et le rétablissement ou la mise en place de mécanismes de protection sociale, soucieux des besoins des groupes les plus vulnérables, ont suscité un vif intérêt de la part des gouvernements et d'autres partenaires dans les pays touchés. Le BIT est intervenu dans les domaines suivants:

<sup>1</sup> Déclaration du Directeur général du BIT concernant la réponse au séisme et au raz-de-marée qui ont frappé la région de l'océan Indien, faite le 4 janvier 2005.

- mise en place de techniques de reconstruction faisant appel à la main-d'œuvre pour rapidement créer des emplois et des revenus tout en reconstruisant les infrastructures de base;
- mise en place de services publics d'urgence dans le domaine de l'emploi, et formation destinée à faciliter la reprise du marché du travail et la recherche d'emplois;
- relance des économies locales grâce à l'approche de développement économique local, qui met l'accent sur l'identification des possibilités économiques, la promotion des entreprises, l'investissement propice à l'emploi, le financement social, la création de coopératives, le dialogue social et la maîtrise par les communautés locales de leur destin;
- fourniture de conseils techniques sur les filets de sécurité dans le domaine social et appui en la matière, et dispositions de protection sociale en faveur des travailleurs des économies informelles et formelles.

**10.** Dans toutes ces activités, le BIT applique les principes ci-dessous. Parallèlement, il a constitué des partenariats avec des organismes humanitaires qui sont en première ligne afin que ces principes soient pris en compte dans les opérations de gestion des catastrophes. Ces principes sont les suivants:

- s'occuper des besoins des groupes les plus vulnérables, notamment les nombreux enfants devenus orphelins (pour leur éviter d'être victimes de la traite des êtres humains et des pires formes de travail des enfants); les jeunes qui, avant la catastrophe, pâtissaient déjà d'un fort taux de chômage et de sous-emploi; les femmes chefs de famille qui risquent d'être davantage exposées à la violence, à la discrimination et aux mauvais traitements en raison de leur sexe; les groupes marginalisés, y compris les travailleurs migrants, en particulier ceux en situation irrégulière, qui ne sont généralement pas pris en compte dans le cadre des programmes d'appui et d'aide sociale;
- respecter les droits de l'homme dans le cadre des efforts de reconstruction, à savoir la non-discrimination (qu'elle soit fondée sur le sexe, l'âge, l'origine ethnique, le statut de migrant, la religion, la caste, etc.), éviter de recourir au travail forcé et au travail des enfants, notamment sous ses formes les plus dangereuses, et associer les mandants tripartites autant que possible;
- offrir, autant que faire se peut, en particulier dans les activités de reconstruction, des conditions de travail soucieuses de la sécurité et de la santé des travailleurs, des horaires de travail et des temps de pause permettant un repos suffisant, et une rémunération équitable et, tout du moins en partie, en espèces;
- promouvoir l'instauration de la paix dans les zones également en proie à des conflits politiques.

## **L'action du BIT dans la région de l'océan Indien**

### ***Indonésie***

**11.** D'après les premières estimations rapides du BIT concernant les effets de la catastrophe, ce sont environ 600 000 personnes qui ont été affectées par les pertes d'emplois. Le taux de chômage pourrait croître temporairement, passant de 6 à 30 pour cent, et atteindre même des niveaux supérieurs dans les zones touchées; 38 pour cent de la population des provinces d'Aceh et de la partie nord de Sumatra risquent de sombrer davantage encore

dans la pauvreté. Cependant, de vastes programmes de reconstruction permettraient de restaurer au moins la moitié des emplois d'ici à la fin de 2005 et d'en restaurer 85 pour cent sur une période de vingt-quatre mois.

12. Le 7 février, le BIT, de concert avec le ministère de la Main-d'œuvre et de la Migration et avec le bureau provincial de Banda Aceh, a créé un Centre de services de l'emploi pour la population de la province de Nanggroe Aceh Darussalam (ESPANAD) de Banda Aceh. A la fin du mois de février, 4 000 personnes s'étaient fait enregistrer comme demandeurs d'emploi. Outre qu'il enregistre les travailleurs pour les programmes de travail à forte intensité de main-d'œuvre, le centre offre aussi toute une série de stages de formation de courte durée pour l'acquisition de compétences de base; il offre également des cours sur la manière de renforcer les capacités, à l'intention des entrepreneurs existants ou potentiels. Le BIT collabore actuellement avec des personnels nationaux pour créer dans plusieurs autres districts des centres similaires de services essentiels pour l'emploi.
13. Le 14 février 2005 a été lancé le programme *Gérez mieux votre entreprise* (GERME), axé sur les jeunes – hommes et femmes – jusqu'à l'âge de 28 ans. Un certain nombre de participants venus de syndicats, de bureaux locaux de main-d'œuvre et d'ONG ont suivi cette formation. La première formation de formateurs, essentiellement des enseignants issus d'écoles professionnelles et de centres de formation professionnelle, portait sur le thème *Tout savoir sur l'entreprise* (KAB) et a commencé à la fin du mois de février 2005.
14. Le BIT apporte son aide pour développer les programmes existants «travail contre rémunération», en place à Aceh. Il s'agit de former des cadres et des entrepreneurs aux normes minimales et à la protection des travailleurs et d'inaugurer des pratiques d'adjudication à l'échelle locale et communautaire. Le BIT participe également aux efforts de planification du développement local entrepris par l'Agence de planification provinciale, notamment en ce qui concerne les infrastructures, le développement économique et la création d'emplois.
15. Tout de suite après la catastrophe, le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) a engagé des discussions avec le ministère du Travail des Etats-Unis (US-DOL), qui ont abouti à la mise à disposition de ressources pour la prévention des pires formes de travail des enfants à Aceh. La mise en œuvre des premiers programmes d'action a commencé. Ils visent essentiellement à développer les compétences chez les 15 à 17 ans et à soutenir les activités d'éducation informelle pour les enfants non scolarisés. Le projet de coopération technique actuellement mis en œuvre par le BIT dans le domaine de l'emploi des jeunes et financé par le gouvernement des Pays-Bas, ainsi que le projet visant à combattre le travail forcé et la traite des personnes, financé par le Royaume-Uni, sont en train d'être étendus à la zone d'Aceh.
16. Le BIT continue de collaborer étroitement avec le Bureau de la planification du développement national et avec la Banque mondiale pour arrêter une stratégie de reconstruction à long terme; il s'est aussi associé à l'Equipe spéciale pour l'économie et l'emploi, constituée récemment. La stratégie de génération de revenus et de création d'emplois proposée par le Bureau contribuera au programme global de relèvement et de reconstruction prévu pour les trois à cinq prochaines années. En partie en reconnaissance de ces efforts, l'OIT a été invitée pour la première fois à assister, en janvier 2005, à la réunion du Groupe consultatif de l'Indonésie (CGI), le principal forum de donateurs dirigé par la Banque mondiale et présidé par le gouvernement.
17. A la suite des contacts établis avec des syndicats à l'échelon local, le BIT étudie les possibilités de collaboration avec les syndicats d'envergure mondiale en vue de proposer des programmes de formation aux travailleurs sans emploi dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture ainsi que dans d'autres secteurs de l'économie informelle. Le BIT

coordonne également son action avec l'Association des employeurs d'Indonésie (APINDO) pour aider les entreprises touchées à reprendre leurs activités. En outre, le Bureau collabore avec le PNUD au Programme d'intervention d'urgence et de relèvement transitoire (ERTR). Le PNUD a accepté d'allouer des ressources à l'OIT pour ses domaines spécifiques d'expertise, en particulier ceux qui touchent aux services de l'emploi, à la formation professionnelle et au développement d'entreprise. Le Bureau s'est mis d'accord avec le PNUD pour apporter une assistance technique et cogérer les composantes à forte intensité de main-d'œuvre et d'emploi.

## **Sri Lanka**

- 18.** Plus de 400 000 travailleurs des districts sinistrés ont perdu leur emploi et leurs sources de revenus. La majorité des pertes d'emplois est concentrée dans les secteurs de la pêche, de l'hôtellerie et du tourisme et dans d'autres secteurs de l'économie informelle. Le taux de chômage dans les districts sinistrés pourrait atteindre plus de 20 pour cent.
- 19.** Avec les ressources provenant d'un projet existant financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), le BIT a évalué comment les pertes de moyens d'existence ont affecté la vie des gens, et élaboré le profil de compétence requis pour la reconstruction; ces informations ont constitué une ressource essentielle pour aider les gouvernements et la communauté internationale à élaborer des actions appropriées.
- 20.** Devant cette catastrophe, les quatre principaux secteurs d'intervention de l'OIT sont les suivants: contribution à l'évaluation des conséquences du tsunami; conseils au gouvernement sur la manière de planifier les mesures de soutien pour la subsistance et, en fin de compte, pour le relèvement; mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de projets en aval; et recherche de la participation des partenaires sociaux.
- 21.** Après avoir évalué, tout de suite après la catastrophe, ses conséquences sur le plan social et de l'emploi, les experts techniques du BIT ont collaboré avec le ministère du Travail à la mise au point d'un document conceptuel pour un programme de rétablissement rapide des sources de revenus (RIRP). Celui-ci a été présenté au bureau du Président, et le concept a ensuite été incorporé dans le plan de reconstruction national. Le RIRP prévoit des emplois pour ceux qui peuvent travailler et apporte une protection à ceux qui ne le peuvent pas, en recourant à trois composantes liées entre elles – transfert de fonds, travail contre rémunération, soutien à l'entreprise –, compte tenu des préoccupations et des besoins spécifiques aux femmes et aux hommes. L'OIT, en partenariat avec la Banque mondiale et le PNUD, apporte actuellement son assistance technique pour l'élaboration du cadre en question et devrait jouer un rôle clé d'appui à la mise en œuvre de ce programme. L'Organisation participe également à une équipe spéciale interministérielle de haut niveau, créée par le Premier ministre pour promouvoir la meilleure utilisation possible des ressources locales pendant le processus de reconstruction, de manière à maximiser les possibilités d'emploi pour les groupes touchés et pour les segments de la société à faible revenu.
- 22.** Pour faire une démonstration pratique de ses méthodes, le BIT a identifié deux localités sinistrées (l'une dans le sud et l'autre dans le nord) où il va commencer à rétablir les services communautaires essentiels par le biais de programmes de «travail contre rémunération», avec le soutien du Département du développement international (DFID) du Royaume-Uni. Des discussions sont en cours avec la Banque mondiale en vue d'une éventuelle collaboration visant à élargir ce programme. Des efforts sont en cours pour élargir le programme de prévention du travail des enfants grâce à des moyens de financement fournis par l'US-DOL.

23. En outre, le BIT poursuit énergiquement ses efforts pour mobiliser des ressources extrabudgétaires destinées à financer des activités dans les cinq secteurs clés suivants: reconstruction axée sur l'emploi; élargissement des services de l'emploi; développement de l'économie locale; prévention du travail des enfants; organisation des travailleurs non syndiqués. S'agissant du dernier secteur, le Bureau collabore actuellement avec des syndicats en vue de lancer un programme pour organiser les travailleurs non syndiqués dans l'industrie de la pêche. Cette question a été examinée avec des syndicats d'envergure mondiale lors d'une visite que des représentants ont effectuée récemment à Sri Lanka. On recherche les moyens de financement nécessaires à l'élargissement du programme existant de services de l'emploi, Jobsnet, à l'intention des communautés touchées. Jobsnet est un programme gouvernemental géré par la Chambre de commerce de Ceylan avec l'appui de l'OIT et le soutien financier de l'ASDI.

## **Thaïlande**

24. Plus de 400 villages de pêcheurs sur la côte d'Andaman ont été sinistrés par le tsunami. On estime à environ 30 000 le nombre de ménages dépendant de la pêche qui ont perdu leurs moyens d'existence, et à plus de 90 000 le nombre de personnes ayant perdu leur emploi dans le secteur du tourisme.

25. Le gouvernement a décidé de ne pas faire appel à l'assistance financière internationale, mais accueille volontiers et apprécie l'assistance technique, l'expertise et les équipements fournis pour soutenir aussi bien l'effort de soulagement à court terme que l'effort de relèvement et de réhabilitation à long terme. Comme le pays ne demande aucune assistance financière internationale, les efforts du BIT, ses réalisations et sa présence pour aider à rétablir les emplois et soutenir les groupes vulnérables seront financés dans le cadre des programmes en cours et par des ressources internes.

26. Le BIT est particulièrement préoccupé par les conclusions communes aux institutions des Nations Unies, à savoir que les travailleurs migrants n'ont pas reçu une aide humanitaire proportionnelle à leurs besoins et qu'ils n'ont pas pu aider à identifier les victimes en raison d'une atmosphère générale d'insécurité et du manque d'information sur la manière de rétablir leur statut légal. Par conséquent, l'OIT est l'une des quatre institutions spécialisées qui œuvrent à l'élaboration d'une stratégie commune des Nations Unies pour répondre aux besoins de sécurité, remplir une mission humanitaire et remplacer les moyens d'existence des travailleurs migrants, dont 120 000 avaient été enregistrés auprès des autorités thaïlandaises dans les six provinces avant décembre 2004. L'OIT a également à assumer le rôle de leader au sein de l'équipe de pays des Nations Unies pour plaider et œuvrer afin qu'un nouveau dossier d'enregistrement soit constitué pour les travailleurs migrants et que ceux-ci puissent retrouver un emploi productif.

27. Le BIT a consulté le ministère du Travail, les organisations d'employeurs et les organisations syndicales pour connaître leurs points de vue concernant les besoins, les réponses et les priorités pour lesquels un soutien de l'Organisation serait bienvenu. Pour la restauration à moyen, voire à long terme de l'emploi, le BIT a proposé au ministère les instruments dont il dispose en langue thaïe sur la manière de démarrer et de mieux gérer une petite entreprise, sur les méthodes à forte intensité de main-d'œuvre à utiliser pour créer un maximum d'emplois locaux dans des projets de reconstruction des infrastructures, et sur les politiques et programmes de formation à l'intention des nouveaux travailleurs handicapés. Nombre de ces instruments ont déjà été testés en Thaïlande et peuvent donc plus facilement être adaptés à la situation des provinces touchées.

28. Le 30 janvier 2005, l'OIT a coparrainé un atelier organisé à l'intention des organisations syndicales sur les conséquences du tsunami pour les travailleurs de la côte d'Andaman en Thaïlande. Des législateurs, des fonctionnaires du ministère du Travail, des représentants

de diverses organisations syndicales ainsi que des ONG s'intéressant aux travailleurs migrants ont évalué les niveaux d'assistance actuels et les écarts par rapport aux besoins, et formulé des recommandations spécifiques. L'OIT participera à la mi-mars, à Bangkok, à un second atelier organisé par des organisations syndicales pour étudier avec les représentants gouvernementaux les perspectives actuelles de réemploi et les programmes d'assistance dans ce domaine.

29. Le Bureau a également ajusté ses travaux en cours concernant les migrations de travailleurs pour tenir compte des enseignements tirés des interventions motivées par le tsunami, qu'il s'agisse de la politique de migration, de la discrimination ou des concentrations de population par zone géographique et par activité professionnelle. En outre, les projets existants pour protéger les enfants contre l'exploitation, pour combattre le VIH/SIDA sur le lieu de travail et pour effectuer, auprès des organisations d'employeurs, des recherches sur les travailleurs migrants ont tous pourvu aux besoins spécifiques et saisi les occasions qui se présentaient pour travailler avec les partenaires locaux dans les provinces touchées. Enfin, plusieurs réunions de pays et réunions régionales de l'OIT vont se tenir cette année à Phuket, où les infrastructures et les installations n'ont pratiquement subi aucun dégât, le but étant de contribuer un tant soit peu à la reprise des affaires et à la restauration des moyens d'existence dans l'industrie hôtelière.

## Inde

30. Le tsunami a provoqué d'importants dégâts dans les zones côtières de l'Andhra Pradesh, du Kerala, du Tamil Nadu et de Pondichéry, ainsi que dans les îles Andaman et Nicobar. D'après les estimations gouvernementales, 2,7 millions de personnes ont perdu leur emploi ou leurs moyens d'existence, et les pertes financières s'élèvent au total à 1,5 milliard de dollars.
31. Le gouvernement de l'Inde n'a pas participé au premier appel instantané lancé par les Nations Unies. Cependant, le 12 janvier 2005, il a demandé l'assistance des Nations Unies. L'OIT participe à une équipe de soutien de la reprise (*Recovery Support Team*) sur place, créée par les Nations Unies à Chennai (Tamil Nadu) pour soutenir les efforts de relèvement et de réhabilitation. L'OIT était responsable de la composante «restaurer les moyens d'existence» d'une mission d'évaluation effectuée conjointement par la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et l'Organisation des Nations Unies en Andhra Pradesh, au Kerala, au Tamil Nadu et à Pondichéry.
32. Immédiatement après la catastrophe, le bureau sous-régional de l'OIT à New Delhi a créé sa propre équipe spéciale pour organiser sa mission d'intervention. Il a élargi le champ de ses activités opérationnelles en cours au Tamil Nadu de manière à couvrir une partie des zones touchées. Il a consulté les partenaires tripartites aux niveaux national et local sur les actions communes à mener à court et à moyen terme pour la reconstruction et la réhabilitation. Au terme de ces consultations, les employeurs et les travailleurs ont pris l'engagement de joindre leurs forces pour coopérer avec le BIT à la restauration des moyens d'existence. Les principaux programmes envisagés auraient notamment les objectifs suivants: promouvoir l'esprit d'entreprise et développer les compétences par la formation (notamment par le module *Gérez mieux votre entreprise* et par des services œuvrant au développement de l'entreprise); créer des coopératives; organiser les travailleurs et créer des groupes d'entraide, en particulier des groupes de femmes et de jeunes, pour perfectionner et reconstituer les moyens d'existence.
33. Le BIT a également mené des discussions avec le ministère du Travail au niveau national et de l'Etat, et identifié des secteurs où il pourrait apporter une aide: élargissement du champ d'application de la législation existante en matière de protection sociale, de manière à couvrir les travailleurs touchés; reconstruction à forte intensité de main-d'œuvre;

formation et développement des compétences; élargissement du programme de lutte contre le travail des enfants de manière à couvrir les districts touchés; et extension des services de l'emploi à l'économie informelle.

34. Le BIT s'emploie actuellement à formuler, en concertation avec les mandants, des programmes d'action à mettre en œuvre en collaboration avec eux. Tandis que se poursuivent les efforts de mobilisation de ressources, des ressources internes ont été reprogrammées pour soutenir les premières initiatives.

### **Mobilisation de ressources par l'OIT, donateurs et appel de fonds d'urgence des Nations Unies**

35. La réaction de la communauté internationale face aux effets dévastateurs du séisme et du tsunami qui se sont produits dans l'océan Indien a été rapide et d'une ampleur sans précédent. On estime que le montant des dons en provenance du monde entier est de l'ordre de 6,3 à 10 milliards de dollars des Etats-Unis.
36. Dans les jours qui ont suivi la catastrophe, le BIT a pu mobiliser un certain nombre de membres du personnel essentiels pour apporter un soutien à ses bureaux, principalement ceux de Jakarta et de Colombo. Des ressources du budget ordinaire ont été réaffectées pour financer ces besoins d'urgence. Toutefois, afin d'intensifier le soutien qu'elle peut offrir aux pays touchés par le séisme et le tsunami, l'OIT doit collecter des fonds extrabudgétaires. Elle a entrepris à cet effet des démarches coordonnées pour recueillir des ressources extrabudgétaires auprès des organisations donatrices tant au niveau des sièges qu'aux niveaux nationaux. Grâce à des contacts hebdomadaires avec plus de 25 institutions donatrices multilatérales et bilatérales, un dialogue est entretenu avec les représentants des principales agences donatrices et de développement. Les bureaux de l'OIT à Colombo et à Jakarta dirigent les efforts de mobilisation de ressources au plan local en vue d'élargir les opérations entreprises en étroite collaboration avec les gouvernements, les mandants, les équipes de pays des Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales. Dans la lignée de ces effets, plusieurs gouvernements qui avaient mis à disposition des fonds destinés aux activités de secours et de relèvement ont été contactés.
37. A ce jour, le montant total des ressources budgétaires et extrabudgétaires mobilisées à l'appui des efforts déployés par l'OIT suite au séisme et au tsunami qui ont frappé la région de l'océan Indien s'élève à 4 762 000 dollars. Au total, 636 000 dollars prélevés sur les ressources budgétaires ordinaires ont été dégagés grâce à une reprogrammation de l'affectation des ressources du budget ordinaire destinées à la coopération technique et de l'excédent de trésorerie affecté initialement au bureau régional pour l'Asie et le Pacifique. Par le biais d'une reprogrammation des contributions extrabudgétaires du département du Travail des Etats-Unis d'Amérique (2 000 000 de dollars), des Pays-Bas (1 600 000 dollars) et du Royaume-Uni (600 000 dollars), 4 126 000 dollars au total ont été mobilisés auxquels se sont ajoutées de nouvelles contributions de la Suède (286 000 dollars), du PNUD (125 000 dollars) et de l'Italie (115 000 dollars).
38. C'est dans le cadre de l'appel de fonds d'urgence lancé neuf jours après la catastrophe pour un montant de 977 millions de dollars destinés à financer les tâches cruciales entreprises par une quarantaine d'organismes des Nations Unies et d'ONG que les efforts de collecte de fonds se sont regroupés au plan multilatéral. L'appel était essentiellement axé sur le soutien à apporter aux peuples d'Indonésie, des Maldives, du Myanmar, des Seychelles, de la Somalie et de Sri Lanka du mois de janvier à la fin du mois de juin 2005. Le montant total des contributions annoncées, engagées ou versées au fonds d'urgence, s'élève à 942 millions de dollars. Sur cette somme, 55 gouvernements ont spécifiquement promis,



engagé ou versé 689 millions de dollars à 16 organismes des Nations Unies et 50 autres millions de dollars à des ONG et autres organisations internationales. Le solde de 128 millions de dollars est constitué d'annonces de contributions générales au fonds d'urgence qui n'ont pas encore été allouées ou promises à un organisme ou à une ONG.

39. La manière dont l'appel de fonds d'urgence a été lancé a créé une situation dans laquelle plusieurs organismes se sont vu octroyer des fonds dépassant ce qu'ils avaient demandé, alors que d'autres se sont vu offrir des sommes modestes, voire aucune. Dans le cadre de cet appel, l'OIT avait présenté deux propositions, l'une pour l'Indonésie et l'autre pour Sri Lanka, pour un montant de 15 425 000 dollars des Etats-Unis. Or, à ce jour, elle n'a reçu aucun soutien par le biais de ce mécanisme. Le 16 février 2005, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a adressé une lettre à tous les donateurs les priant d'accorder la priorité aux organismes ayant soumis des propositions centrées sur le rétablissement des moyens d'existence et le relèvement. Des discussions sont en cours entre les organismes humanitaires et de développement des Nations Unies, coordonnés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), pour examiner l'appel de fonds d'urgence et les critères spécifiques d'allocation des fonds non affectés provenant de donateurs et les futurs mécanismes d'établissement des rapports. L'OIT participe activement à ce processus.
40. Dans le cas de l'Indonésie, des efforts importants ont été déployés pour obtenir des fonds par le biais du programme du PNUD sur le rétablissement durable des moyens d'existence dans le Pacifique et du mécanisme d'intervention d'urgence et de relèvement transitoire. L'OIT a conclu un accord avec le PNUD à Sri Lanka, sur la nécessité de joindre leurs forces durant la prochaine phase de relèvement. L'OIT a confirmé sa volonté de travailler avec le PNUD dans le contexte de ses programmes-cadres, sur la base d'un accord mutuel sur la mise en œuvre d'une gestion appropriée et d'une définition claire des responsabilités de l'OIT.

### **Evaluation préliminaire du rôle de l'OIT dans les efforts de relèvement à la suite du tsunami**

41. Premièrement, les gouvernements, les partenaires sociaux et les autres organismes apprécient beaucoup la compétence de l'OIT dans le domaine important que constitue le relèvement axé sur l'emploi. Deuxièmement, l'OIT a pu réagir rapidement face à la catastrophe principalement en raison de sa présence dans les zones les plus touchées. Troisièmement, la stratégie visant à influencer la dynamique d'ensemble des efforts de relèvement s'est révélée efficace en ce que l'OIT a été invitée à participer à un certain nombre de commissions de planification importantes et à jouer un rôle de premier plan dans le domaine du rétablissement des moyens d'existence grâce à l'emploi. La détermination de l'OIT de jouer un rôle pleinement actif dans le cadre d'une action multilatérale coordonnée est un élément essentiel à cet égard. Quatrièmement, un nombre limité de projets gérés par l'OIT ont été mis en œuvre et des projets pertinents déjà en cours ont été réorientés vers les zones et les personnes touchées par la catastrophe; ils servent à prouver la valeur dans la pratique d'un relèvement fondé sur le travail décent qui, au demeurant, fait des émules. Cinquièmement, le potentiel d'intensification de la démarche suivie par l'OIT est limité par la nécessité de recueillir des fonds extrabudgétaires, une opération qui s'est révélée à la fois complexe et lente.
42. Bien que l'OIT ne soit pas elle-même un organisme de secours en première ligne, elle devrait œuvrer de concert avec les organisations humanitaires et de secours pendant la phase d'urgence. C'est à ce stade là qu'elle peut commencer à influencer le processus de relèvement d'ensemble en travaillant avec les gouvernements et les autorités locales dans

le cadre des efforts d'ensemble déployés par les Nations Unies en vue de rétablir les moyens d'existence et de relancer le développement. De plus, l'OIT devrait être présente et jouer un rôle actif dans le cadre des groupes consultatifs et des équipes spéciales mises en place par la Banque mondiale et les gouvernements ainsi que d'autres institutions financières internationales afin d'exercer une influence en amont sur les discussions de politique nationale portant sur le type de secours et de reconstruction requis.

43. En dépit des efforts considérables déployés par l'OIT, les donateurs n'ont pas alloué de fonds à ses deux projets de reconstruction figurant dans l'appel de fonds d'urgence alors que d'autres organismes se sont vu octroyer des fonds excédentaires. Cela s'explique probablement par diverses raisons mais l'un des problèmes fondamentaux est que le système mis en place est fortement axé sur l'apport de secours immédiats et beaucoup moins sur le processus de relèvement ultérieur à moyen terme. Les Nations Unies ont commencé à revoir les dispositions prises dans le cadre de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (Kobe, 18-22 janvier 2005), à laquelle l'OIT a participé. Celle-ci devra en outre, pour sa part, évaluer la mesure dans laquelle elle peut renforcer son rôle au sein du système des Nations Unies, par exemple en devenant membre du Comité permanent interorganisations responsable de la coordination de l'aide humanitaire dans des situations d'urgence majeures complexes. A cet égard, l'OIT devra mieux faire connaître, en en démontrant l'efficacité, les compétences et les outils dont elle dispose dans le domaine de la création d'emplois, du développement économique et de la protection sociale au plan local, qui peuvent apporter une contribution essentielle dans une situation de crise. En même temps, l'OIT doit établir le rôle qu'elle peut jouer dans un tel cas – quels sont ses domaines d'excellence par rapport aux autres organismes et pourquoi il en est ainsi – de façon plus claire et convaincante auprès de l'ensemble des donateurs.
44. Sur le plan pratique, l'envoi de membres du personnel expérimentés pour soutenir les bureaux nationaux dans le cadre des opérations d'urgence s'est révélé crucial. Les compétences les plus importantes se situent dans le domaine de l'évaluation des dommages, de l'élaboration de programmes, des technologies faisant appel à beaucoup de main-d'œuvre et de la mobilisation des ressources. Ces compétences sont également nécessaires pour nouer des relations de travail plus étroites avec la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et d'autres institutions financières internationales en vue de garantir la mise en œuvre d'un processus de relèvement et de reconstruction favorable à l'emploi, respectueux des droits de l'homme et offrant une protection adéquate aux plus démunis. L'établissement de liens solides avec le secteur privé et le monde des affaires dans la promotion d'une telle approche est extrêmement important. En outre, il est crucial de mobiliser le soutien des organisations d'employeurs et de travailleurs susceptibles de contribuer au rétablissement des moyens d'existence dans les zones sinistrées.
45. Le Bureau procédera, au plus tard dans l'année, à une évaluation plus approfondie du rôle qu'il a été en mesure de jouer dans le cadre des efforts de relèvement après le tsunami.

Genève, le 3 mars 2005.